

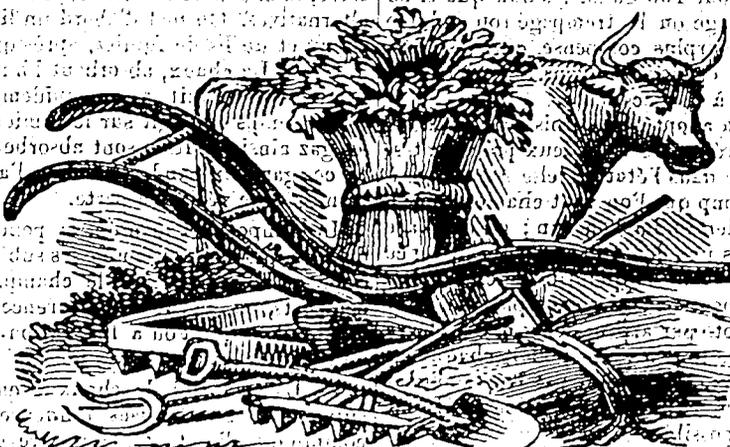
# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire  
**FIRMIN H. PROULX**

Rédacteur  
**J. D. SCHMOUTER**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées, franco.



Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette!

ANNONCES:  
1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc.; 3 cts. par ligne. Pour les annonces à long terme, conditions libérales. Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Avec le dernier numéro de la Gazette des Campagnes et le précédent, nous avons expédié des comptes pour ce qui nous est dû pour prix d'abonnement, s'élevant à une somme de \$12,000.00, c'est à peine si depuis cet envoi de comptes, nous avons reçu \$40. On comprendra facilement qu'avec un peu de bonne volonté de la part de nos abonnés, en s'empressant de payer leur abonnement, la Gazette se trouverait dans un état prospère, et que son propriétaire serait en mesure de faire des changements qu'il projette depuis longtemps, et qui seraient tout à l'avantage de l'abonné.

## CONFÉRENCES AGRICOLES

M. Ed. Barnard nous prie d'annoncer qu'il se propose de donner des Conférences agricoles aux endroits suivants:  
Château-Richer... mardi le 25 février courant, à 2 h. P. M.  
St. Michel, Bellechasse, mercredi, 26 fév.  
Cap St. Ignace... jeudi, le 27 février.  
St. Jean, Port-Joli... vendredi, le 28.  
Kamouraska... dimanche, le 2 mars prochain, à 3 h.

Les officiers des sociétés d'agriculture et les cultivateurs en-général sont priés d'y assister.

### SOMMAIRE

**Causerie agricole:** Le chaulage des terres (Suite).  
**Revue de la Semaine:** Allocutions de Notre Saint Père le Pape aux députations des cercles catholiques et aux Allemands résidant à Rome.  
**Sujets divers:** Causeries agricoles de M. Ed. Barnard. Les améliorations du sol. Les soins à donner à toutes les choses agricoles. — Utilité des eaux ménagères. — Rendement de l'avoine de Norvège. — Médecin demandé.  
**Correspondance:** Colonisation au Lac Témiscouata.  
**Pâté chronique:** Le travail pour l'été prochain.  
**Réçettes:** Moyen de nourrir et d'engraisser des veaux après le sevrage. — Nettoyage des meches d'encre sur le linge.

## CAUSERIE AGRICOLE

### LE CHAULAGE DES TERRES.

(Suite.)

La manière d'employer la chaux varie beaucoup suivant les différentes localités. Dans quelques endroits, on laisse la chaux s'éteindre dans les bâtiments ou des hangars à l'abri de la pluie. On la charrie ensuite sur des champs dans des tombereaux d'où on la prend pour la répandre à la dose voulue. Dans ce procédé, l'épandage se fait à la pelle ou à la main; mais il faut que l'opération se fasse très-régulièrement, et que toute la surface de la pièce reçoive une égale quantité de chaux.

Ici, on pourrait réaliser une grande économie, en faisant usage de la poudre de chaux restant après chaque fournée, dont les fabricants ne savent que faire et qui se perdent généralement, quoique son prix soit élevé.

Cette méthode a l'avantage d'être rapide, de ne pas embarrasser le sol; et nous permet de choisir le moment le plus favorable pour son exécution; mais elle a l'inconvénient de nécessiter des frais de main-d'œuvre assez considérables pour arriver à une égale répartition de l'amendement, surtout lorsqu'on l'emploie à fortes doses.

Une seconde méthode consiste à employer la chaux immédiatement après sa réception; pour cela on la met dans des paniers et on la plonge dans l'eau pendant quelques instants ou bien on l'arrose à plusieurs reprises. La chaux se réduit immédiatement en poudre et est bientôt prête à être employée. Dans ces cas-ci, on pourrait très-bien transporter la chaux dans l'état où elle se trouve au sortir du four, à chaux. Alors, on la déposerait par petites tas de même grosseur et régulièrement espacés sur toute la surface du champ; lorsque la chaux serait suffisamment éteinte, on la répandrait sur la surface qui entoure immédiatement chaque tas. L'épandage serait ainsi bien plus régulier et l'on ne courrait pas le risque de voir l'amendement emporter par le vent lors

Hopital-Général de Québec